Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_02-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 14

Suffrages exprimés :
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
14 septembre 2026

Date d'affichage
14 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, BARBIER, LE CASTREC, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, DESNOS, VANCAPPEL, DUPAS,

Absents (excusés) : Mr. LEMAITRE pouvoir à Mr. LE CASTREC, LE BELLEGO,

Secrétaire de séance : Mme. QUILGARS LABARRE

***N° de la délibération* : 2026/09/02**

***Objet de la délibération* : Convention avec AXA Assurances relative à une tarification préférentielle aux habitants de la commune de Plerneuf**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la santé publique,
VU le code de la mutualité,
CONSIDÉRANT que de plus en plus de personnes renoncent aux soins, notamment pour des raisons financières, particulièrement à l'issue de ces périodes de pandémie et de baisse du pouvoir des achats,
CONSIDÉRANT que depuis quelques années se développe partout en France le système des mutuelles communales qui consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiels,
CONSIDÉRANT qu'un agent d'assurance AXA s'est présenté en mairie afin de proposer la signature d'une convention.

La signature de cette convention permettrait à AXA de proposer la complémentaire santé « Ma Santé », produit standard d'AXA, aux habitants de la commune de Plerneuf à des conditions tarifaires promotionnelles.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_02-DE

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_02-DE

Monsieur le Maire indique que AXA France propose aux habitants un contrat d'assurance de 3 formules :

- Ma Santé 100 % Néo,
- Ma Santé 125 % Néo,
- Ma Santé 150 % Néo.

Sur la base de ces 3 formules, AXA France propose 3 modules optionnels :

- Hospi, pour une meilleure prise en charge des frais d'hospitalisation et d'une chambre particulière,
- Optique/Dentaire, pour un meilleur remboursement de ces types de soins ;
- Confort, pour une prise en charge des médicaments et des cures thermales, et une meilleure prise en charge de la médecine douce et des aides auditives à tarifs libres.

Les remises appliquées sur les 3 niveaux de garanties ainsi que le (ou les) module(s) choisi(s) seront les suivantes :

- 20 % pour les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- 20 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non-agricoles ;
- 10 % pour les autres habitants.

Ces réductions s'appliquent sur le tarif Ma Santé en cours à la date d'émission du contrat individuel.

AXA s'engage par ailleurs, à ce que chaque administré de la commune puisse souscrire ou adhérer à l'offre d'AXA sans questionnaire de santé ni limite d'âge, et en cas de déménagement que leur réduction reste liée à leur contrat.

A compter de l'acceptation formelle de cette proposition, l'offre AXA sera proposée aux habitants pendant une durée de 12 mois.

En contrepartie, AXA demande à la commune de lui permettre d'organiser une réunion publique d'information et de lui mettre à disposition un local le jour de cette réunion.

A compter de l'acceptation formelle de cette proposition, l'offre AXA est proposée aux habitants pendant une durée de 12 mois.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention avec AXA France qui sera annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_02-DE

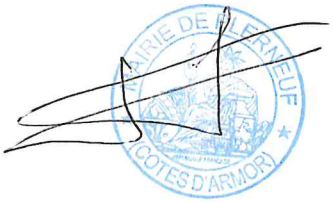
Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_02-DE

Une vigilance particulière devra être apportée sur la communication et la publicité.

Le secrétaire de séance
Liliane QUILGARS-LABARRE

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.





Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_02-DE